



Séance du Conseil municipal du mardi 26 mars 2024

Procès-verbal

Présents	M. Jacques HUTIN, président M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY Mme Isabelle MERMOUD Mme Ursula ZIELAZEK	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	---
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI

Excusés M. Alessia SCHMID, M. Patrick FISCHLER, M. Henri GANGLOFF

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023
 2. Communications du bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Propositions de l'Exécutif
- Délibérations**
- D 01-2024 P mise en séparatif de la chambre double 272 EU-EP pour un montant de CHF 57'661.-
 - D 02-2024 P mise en séparatif des chambres doubles sur le réseau secondaire / primaire pour un montant de CHF 48'645.-
 - D 03-2024 P travaux d'entretien constructif 2023 pour un montant de CHF 176'009.-
 - D 04-2024 P travaux d'entretien constructif 2024 pour un montant de CHF 108'100.-
 - D 05-2024 P reconstruction du collecteur EP route de Grenand pour un montant de CHF 77'832.-
5. Demande de naturalisation
 6. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : attribution par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine)



7. Propositions de motions et de résolutions
 8. Communications des commissions
 9. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 10. Questions et divers
-

M. HUTIN, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes puis ouvre formellement la séance à 20 h 03.

Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mme SCHMID**, **MM. FISCHLER** et **GANGLOFF**, puis annonce que l'ordre du jour comporte un point supplémentaire, concernant une demande de naturalisation. La modification est soumise au vote et **acceptée à l'unanimité (9)**.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12.12.2023

Le président passe en revue le document, page après page ; à la demande **Mme DÖRFLIGER**, le point **9.5** la concernant est complété avec la justification fournie par l'Exécutif : « **M. JEMMELY** lui répond que la décision a été motivée par le fait que 2 des 3 communes concernées (Avully et Chancy) ont préféré remplacer la sortie en question par des bons monétaires ».

Hormis cette phrase de parachèvement qui sera apportée au document, le procès-verbal de la séance mentionnée en titre est approuvé par **8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (9)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication.

- > Arrivée de Mme CERUTTI à 20 h 10.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablère du Cannelet SA

M. JEMMELY rapporte qu'à ce jour il n'a encore reçu aucun retour du Tribunal fédéral ; en raison des fêtes de Pâques, l'Exécutif patientera, puis relancera la



juridiction, tout en se réservant la possibilité de convoquer une séance de presse si la situation n'évoluait pas.

3.2 Chantier terrains Portier

M. JEMMELY indique que le chantier avance selon un financement respecté, avec des prototypes dont les couleurs imposées par la CMNS ont été contestées et un planning qui a dû être recadré pour respecter les cadences, afin de garantir une inauguration pour fin mai 2025, puis l'entrée des locataires en septembre 2025.

En réponse à diverses questions des Conseillers, il confirme que le prix des loyers reste à affiner selon des variantes du plan financier à revoir et à discuter en Commission finances, tandis qu'une visite du chantier sera organisée aussitôt après le montage de l'ossature des bâtiments.

3.3 Petites douanes

M. JEMMELY informe que la situation reste inchangée, aucune fermeture n'étant prévue ; les P+R et les bus en France voisine fonctionnent au ralenti, tandis que les autorités cantonales et transfrontalières estiment que la solution réside plutôt dans l'élargissement de l'offre ferroviaire, pour l'horizon 2030, tout en incitant les grandes entreprises à fournir un service de navette en faveur de leurs employés frontaliers.

Pour le surplus et sur le même sujet, il annonce que jeudi 28 mars 2024 le Conseiller d'État **Pierre MAUDET** sera l'invité de la commune pour des discussions autour de la mobilité.

3.4 Sortie des Aînés

M. GOY annonce que l'événement sera organisé le jeudi 13 juin 2024, tandis que les membres de la Commission sociale y sont conviés.

3.5 Chantier en cours

M. GARDI se réfère à son e-mail adressé à l'ensemble des membres du Conseil et rapporte, en complément, que le resurfaçage à la route de Sézegnin est achevé, tandis que des fouilles pour l'introduction de la fibre optique seront réalisées afin de desservir les logements de la commune. Il invite les habitants à bien vouloir répondre par l'affirmative au questionnaire qui leur sera adressé par l'opérateur Swisscom. Parallèlement, les SIG effectueront également des fouilles pour le renforcement des lignes électriques, mais ce malheureusement dans un cadre non coordonné avec les travaux de fibre optique.



3.6 Zones 30 km/h

M. GARDI rapporte que des recours ont été introduits à la suite des limitations décidées par le Conseil d'État, ce qui implique de devoir attendre une décision du Tribunal fédéral ; cependant, afin de répondre aux diverses plaintes des riverains pour non-respect des limitations de vitesse, les autorités cantonales se sont montrées exceptionnellement disposées à mettre en place, à leurs frais, un ralentisseur à l'endroit de la route de Sézegnin.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 01-2024 P : mise en séparatif de la chambre double 272 EU-EP pour un montant de CHF 57'661.-

Le président donne lecture du dispositif de délibération, dont l'entrée en matière est acceptée **à l'unanimité (10)**.

M. JEMMELY explique que les cinq délibérations sont toutes étroitement liées au PGEE, relatif à l'entretien obligatoire planifié sur plusieurs années des canalisations, tandis que le financement des quatre premières est assuré par le FIA et les SIG.

À l'appui de plans de situation projetés à l'écran, il explique la nature et le tracé des conduits de canalisations, ainsi que les diverses interventions prévues.

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024,

À L'UNANIMITÉ (10),

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 57'661.- pour un complément de l'étude d'optimisation du raccordement du réseau secondaire d'eau pluviale de la route de Sézegnin dans la chambre 272EP et pour les travaux y afférents.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2024 sur le compte 7206.31430.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire principalement par la prise en charge du FIA et de SIG, accessoirement par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



4.2 D 02-2024 P : mise en séparatif des chambres doubles sur le réseau secondaire / primaire pour un montant de CHF 48'645.-

Le président du Conseil donne lecture de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (10)**.

M. JEMMELY poursuit ses explications à l'appui de la projection mentionnée plus haut.

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024,

À L'UNANIMITÉ (10),

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 48'645.- pour la séparation des chambres doubles sur le réseau primaire et secondaire.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2024 sur le compte 7206.31430.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire principalement par la prise en charge du FIA et de SIG, accessoirement par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

4.3 D 03-2024 P : travaux d'entretien constructif 2023 pour un montant de CHF 176'009.-

Le président du Conseil donne lecture de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (10)**.

M. JEMMELY poursuit ses explications à l'appui de la projection mentionnée plus haut.

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024,

À L'UNANIMITÉ (10),

DÉCIDE



1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 176'009.- pour l'entretien constructif durant l'année 2023.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2024 sur le compte 7206.31430.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire principalement par la prise en charge du FIA, accessoirement par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

4.4 D 04-2024 P : travaux d'entretien constructif 2024 pour un montant de CHF 108'100.-

Le président du Conseil donne lecture de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (10)**.

M. JEMMELY poursuit ses explications à l'appui de la projection mentionnée plus haut.

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024,

À L'UNANIMITÉ (10),

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 108'100.- pour l'entretien constructif durant l'année 2024.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2024 sur le compte 7206.31430.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire principalement par la prise en charge du FIA, accessoirement par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

4.5 D 05-2024 P : reconstruction d'un collecteur EP route de Grenand pour un montant de CHF 77'832.-

Le président du Conseil donne lecture de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (10)**.

M. JEMMELY précise qu'il s'agit là d'une intervention à charge de la commune, afin de mettre en place un nouveau dispositif en remplacement de l'ancien réseau qui provoque régulièrement des inondations sur la route.



Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024,

À L'UNANIMITÉ (10),

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 77'832.- pour une étude sur le remplacement d'ouvrages sur le réseau d'eau pluviale (ci-après EP) en amont de la chambre 293EP.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 7206.31430.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

5. Demande de naturalisation

Le président donne lecture du titre et numéro de la demande de naturalisation, dont les informations pertinentes sont affichées à l'écran, tandis que les débats se tiennent à huis clos.

Après en avoir brièvement délibéré, le Conseil procède au vote de la demande, qui est **acceptée à l'unanimité (10+1)**.

6. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine)

Le président donne lecture du titre de la décision sujette à opposition, puis résume le contexte et l'historique du dossier que toutes et tous confirment avoir reçu.

Aucune remarque ni question n'étant soulevée, la décision est **acceptée par 3 voix POUR, aucune voix CONTRE et 7 abstentions (10)**.

Après que **M. GOY** ait apporté des explications plus techniques au sujet du projet en question, **M. BOSSON** intervient pour indiquer qu'il aurait préféré avoir ce complément d'information préalablement au vote.



7. Propositions de motions et de résolutions

Néant

8. Communications des commissions

8.1 Commission sociale

M. GOY attend une réponse de la part des membres de la commission concernant l'événement que le Cercle des Jeunes entend effectuer ; il lui est confirmé que la date retenue est le 12 juin 2024.

8.2 Commission environnement

M. GOY rappelle que la commune est partenaire d'un réseau agro-environnemental et qu'elle soutient les agriculteurs qui fournissent des efforts en faveur de la nature. Le réseau se présentera à la population le 8 juin 2024, sur quelques parcelles choisies, tandis que la sortie Nature sera reportée en septembre, en raison de la proximité des deux événements.

9. Communication des dates des prochaines commissions

- | | | |
|---|-----------------|-------|
| ▪ Commission aménagements et travaux : | 22 avril 2024 à | 18h30 |
| ▪ Commission sociale : | 16 avril 2024 à | 20h30 |
| ▪ Commission environnement : | 24 avril 2024 à | 20h00 |
| ▪ Commission finances : | 7 mai 2024, à | 18h30 |
| ▪ Commission économie et agriculture: | à fixer | |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier: | en suspens | |
| ▪ Commission ad hoc sablière du Cannelet SA : | en suspens | |

10. Questions et divers

10.1 M. BOSSON revient sur la course pédestre prévue le samedi 27 avril pour solliciter d'autres personnes qui se rallieraient à lui, en rappelant qu'il convient d'être au nombre de trois (minimum) pour être classés.

10.2 Mme CERUTTI tient à féliciter le jardinier communal pour l'ensemble de son travail d'entretien et de décoration florale.



10.3 Mme DÖRFLIGER rapporte la présence de nids de poule se formant à l'endroit de la route des Allues, lors de fortes pluies, tandis qu'elle s'interroge sur les éventuelles garanties liées à la réfection de la voirie en question. **M. GARDI** lui indique que les travaux effectués sont sous garantie et que les trous ne tarderont pas à être colmatés.

Par ailleurs, elle déplore que le panneau d'interdiction de stationnement placé à la sortie de Sézegnin, route de Grenand, ne soit pas respecté. **M. GARDI** lui confirme que des contrôles de police ont lieu et que des amendes d'ordre sont régulièrement prononcées.

10.4 M. GOY rappelle que le délai d'inscription à la course du Coteau est fixé au 21 avril, tandis que la semaine sans écran, organisée par l'Association des parents d'élèves, se déroulera du 13 au 17 mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 25.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil